

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_145_CC_10
*Rapport annuel des mandataires du
Territoire de l'Ouest auprès de la SPL
Tamarun*

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 145 CC 10 : RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DU TERRITOIRE DE L'OUEST AUPRÈS DE LA SPL TAMARUN

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Le Territoire de l'Ouest est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Tamarun, qui intervient dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie, de l'aménagement et de la gestion d'équipements à vocation économique et touristique pour le compte de ses actionnaires publics.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des entreprises publiques locales.

Le contenu de ce rapport est précisé par l'article D.1524-7 du même code. Il comprend notamment une présentation de la société, un état des relations avec la collectivité actionnaire, les évolutions statutaires et capitalistiques, les risques, les dispositifs de prévention des atteintes à la probité, la gouvernance, les rémunérations et la situation financière, y compris la répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité.

2. Synthèse du rapport annuel du mandataire 2025

2.1 Présentation générale de TAMARUN

La SPL Tamarun a pour objet de mettre en œuvre des activités contribuant au développement touristique, à la valorisation du cadre de vie, ainsi qu'à l'aménagement et à la gestion d'équipements de service public d'accompagnement touristique. Son siège social est situé 8 rue des Argonautes, 97434 La Saline-les-Bains.

Le capital social de Tamarun s'élève à 921 000 €, divisé en 6 140 actions. Le Territoire de l'Ouest détient 1 025 actions représentant 16,70 % du capital.

Actionnaire	Actions	Capital	Part	Administrateurs
Commune de Saint-Paul	3 427	514 050 €	55,8 %	5
Département de La Réunion	1 688	253 200 €	27,5 %	2
Territoire de l'Ouest	1 025	153 750 €	16,7 %	2
Total	6 140	921 000 €	100,0 %	9

Aucune modification statutaire ni évolution de l'actionnariat n'est signalée pour 2025. La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une autre société ou un groupement d'intérêt économique. Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Le contrôle analogue, propre au fonctionnement des SPL, repose notamment sur un comité d'engagement et de pilotage, chargé d'examiner préalablement les projets, et sur un comité

technique de pilotage, chargé du suivi opérationnel des contrats. C
quatre fois en 2025.

Au 31 décembre 2025, la société employait 98 salariés : 64 salariés en contrat à durée indéterminée, 33 salariés en contrat à durée déterminée et un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. L'effectif global est stable par rapport à 2024, tandis que l'effectif moyen diminue de 94,67 à 91,67 salariés.

2.2 Activité et faits marquants de l'exercice 2025

L'exercice 2025 de la SPL Tamarun a notamment été marqué par :

- la première année d'exécution du nouveau contrat de quasi-régie conclu avec la commune de Saint-Paul pour l'**amélioration du cadre de vie et l'entretien du littoral balnéaire**, sur un périmètre élargi ;
- la poursuite des contrats confiés par le Territoire de l'Ouest sur la Pointe de Trois-Bassins, le littoral Sud de Saint-Leu et l'opération de skatepark et de boulodrome ;
- la **baisse de 42 % du chiffre d'affaires de l'activité Aménagement**, en raison du décalage de plusieurs opérations ;
- la fermeture, au 31 juillet 2025, de l'**activité de location de salles de séminaire à la journée** sur le site des Argonautes, partiellement compensée par des locations de longue durée ;
- les **conséquences du cyclone Garance**, notamment une perte de chiffre d'affaires estimée à 39 K€ pour le camping et des interventions exceptionnelles des équipes du cadre de vie ;
- la préparation de la **fin de la délégation de service public du camping de l'Ermitage**, intervenue le 31 janvier 2026.

Sur le plan social, le taux d'absentéisme s'établit à 5,4 %, contre 4,6 % en 2024. A périmètre comptable constant, les charges de personnel comptabilisées progressent de 6 % (9% hors retraitement) soit + 239 K€, justifié par les charges de personnel issus du nouveau CQR Cadre de vie (+ 181 K€), mais aussi aux hausses légales et conventionnelles liées à l'inflation et à l'ancienneté. Il est aussi souligné une baisse significative du nombre de contrats PEC, compensée par un recours accru aux contrats saisonniers.

2.3 Relations avec le Territoire de l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest est lié à la SPL sur les contrats suivants.

Relation	Objet	Montant / exposition 2025	Échéance
Activité Cadre de vie			
CPI Pointe de Trois-Bassins	Gestion et entretien de 11 hectares	7 000 € de rémunération et 106 080 € de refacturation	31 décembre 2026
CPI Littoral Sud de Saint-Leu	Entretien quotidien du site	9 052 € de rémunération et 113 180 € de refacturation	15 janvier 2027
Activité Aménagement			
CPI Skatepark / boulodrome	Maîtrise d'ouvrage déléguée	17 929 € de chiffre d'affaires 2025	Opération en cours
Activité Gestion d'équipements touristiques			
DSP Camping de l'Ermitage	Gestion du camping	881 936 € de chiffre d'affaires, snack compris	31 janvier 2026
Garantie d'emprunt AFD	Construction de 25 habitations légères de loisirs	Garantie à 50 % ; capital restant dû global : 571 K€	

En 2025, la DSP du camping enregistre un chiffre d'affaires de 882 K€, en progression d'environ 6 %. Son résultat analytique demeure toutefois déficitaire à hauteur de 223 K€, contre 260 K€ en 2024. Parallèlement, le taux d'occupation recule de 45,5 % à 42,7 % et le nombre de nuitées de 57 891 à 50 477, notamment sous l'effet du cyclone Garance.

2.4 Situation financière de la SPL Tamarun

2.4.1 Analyse de l'activité et du résultat

Le **chiffre d'affaires** 2025 s'élève à 6,77 M€, contre 6,36 M€ en 2024 (après retraitement lié à la réforme comptable ANC 2022-06), soit une progression de 414,6 K€ (+6,5 %). Cette croissance est principalement portée par l'activité « Amélioration du Cadre de vie » et, dans une moindre mesure, par la gestion des équipements touristiques.

Composition du chiffre d'affaires	2024	2025	Variation	Évolution
Amélioration du cadre de vie	3 815 086 €	4 171 684 €	+356 598 €	+9,3 %
Aménagements touristiques	243 915 €	140 425 €	-103 490 €	-42,4 %
Gestion d'équipements touristiques	2 297 049 €	2 457 305 €	+160 256 €	+7,0 %
Autres activités annexes	249 €	1 459 €	+1 210 €	n.s.
Total	6 356 299 €	6 770 872 €	+414 573 €	+6,5 %

Les **autres produits d'exploitation** augmentent de 164 K€, sous l'effet notamment de reprises sur amortissements et provisions à hauteur de 712 K€ en 2025, contre 118 K€ en 2024. Le rapport ventile ces reprises entre 24 K€ de reprises sur provisions pour risques et charges, 395 K€ de reprises sur dépréciation de créances douteuses et 293 K€ de reprise de provision de gros entretien et renouvellement. Il précise que l'essentiel de ces reprises trouve leur contrepartie dans des charges constatées sur l'exercice, notamment des créances devenues irrécouvrables liées à des liquidations judiciaires (382 K€).

Indicateur	2024 publié	2024 retraité	2025	Variation 2025 / 2024 retraité	Évol.
Chiffre d'affaires	6 173 778 €	6 356 298 €	6 770 872 €	+414 574 €	+6,5 %
Résultat d'exploitation	730 127 €	931 565 €	1 193 055 €	+261 490 €	+28,1 %
Quote-part PPI sur résultat DSP Saint-Paul	549 345 €	549 345 €	745 106 €	+195 761 €	+35,6 %
Résultat financier	-3 471 €	-3 471 €	17 175 €	+20 646 €	+594,8 %
Résultat courant avant impôts	177 311 €	378 749 €	465 124 €	+86 375 €	+22,8 %
Résultat exceptionnel	201 437 €	0 €	0 €	0 €	0,0 %
Participation des salariés	25 664 €	25 664 €	59 594 €	+33 930 €	+132,2 %
Impôt sur les sociétés	17 516 €	17 516 €	49 648 €	+32 132 €	+183,4 %
Résultat net	335 568 €	335 568 €	355 882 €	+20 314 €	+6,1 %

Le **résultat d'exploitation** progresse de 28 % et le **résultat net** atteint 356 K€, soit une hausse de 6 %. Dans le détail, la comptabilité analytique présente une décomposition de ce résultat par 170 K€ pour le site des Argonautes, 143 K€ pour les unités de restauration, - 223 K€ pour le camping, 14 K€ pour l'Aménagement et 331 K€ pour le Cadre de vie, parallèlement à un résultat net global de 356 K€.

2.4.2 Analyse de la structure bilantielle

Le rapport du mandataire ne comporte pas les indicateurs bilantiels nécessaires à une analyse complète de la structure financière de la société. Il ne présente notamment ni le montant des capitaux propres et du total du bilan, ni la trésorerie disponible et l'endettement financier au 31 décembre 2025, alors que ces informations figurent parmi les éléments attendus par l'article D.

Ces informations seront développées ci-après à partir des comptes sociaux de la société.

3. Observations du Territoire de l'Ouest

3.1 Sur la complétude du rapport

Le rapport 2025 présente de manière détaillée la gouvernance, l'activité, les ressources humaines, les principaux résultats financiers ainsi que les relations de la SPL Tamarun avec ses actionnaires. Il demeure néanmoins incomplet sur plusieurs rubriques substantielles, notamment l'analyse de la structure bilantielle, l'identification exhaustive des principaux risques et la présentation des mesures mises en œuvre pour les maîtriser.

Ces insuffisances ne font pas obstacle à l'information générale du Conseil communautaire, mais appellent un enrichissement des prochains rapports.

3.2 Sur la situation financière

Le rapport du mandataire développe le résultat de l'activité de la SPL Tamarun : la SPL Tamarun clôture l'exercice 2025 par un quatorzième exercice consécutif bénéficiaire, avec un résultat net de 356 K€, en progression de 6,1 %.

Néanmoins, le rapport du mandataire ne présente pas la structure bilantielle de la société.

Sa rentabilité récurrente a contribué, avec les subventions d'investissement reçues, à renforcer durablement la structure financière de la société. Ses capitaux propres atteignent ainsi 6,1 M€ à la clôture, contre 5,8 M€ en 2024, pour un capital social de 921 K€.

Extrait des comptes sociaux	2024	2025	Variation	Évolution
Capital social	921 000 €	921 000 €	0 €	0,0 %
Réserves	92 100 €	92 100 €	0 €	0,0 %
Report à nouveau	3 642 368 €	3 977 936 €	+335 568 €	+9,2 %
Résultat de l'exercice	335 568 €	355 882 €	+20 314 €	+6,1 %
Subventions d'investissement	798 834 €	707 662 €	-91 172 €	-11,4 %
Total des capitaux propres	5 789 870 €	6 054 580 €	+264 710 €	+4,6 %

Au 31 décembre 2025, les disponibilités et valeurs mobilières de placement représentent près de 8,9 M€. Après déduction de l'endettement financier, ramené à 1,3 M€, la société présente une trésorerie financière nette d'environ 7,6 M€, soit un niveau supérieur à une année de chiffre d'affaires.

3.3 Sur les relations contractuelles et financières avec le Territoire de l'Ouest

En 2025, les activités réalisées par Tamarun pour le compte du Territoire de l'Ouest ont représenté 1 135 177 €, soit 16,8 % du chiffre d'affaires de la société. Cette proportion est proche de la participation du Territoire de l'Ouest au capital de Tamarun, qui s'établit à 16,7 %. Plusieurs des contrats concernés arrivent toutefois prochainement à échéance.

En prospective pour 2026, le mandat relatif au skatepark et au boudrome du Littoral Sud est actuellement en phase de travaux et son bilan financier fera l'objet d'actualisation d'ici son achèvement. Concernant les contrats « cadre de vie », des discussions sont engagées entre le Territoire de l'Ouest et la SPL afin de regrouper, au sein d'un contrat unique, l'entretien du Littoral Sud de Saint-Leu et de la Pointe de Trois-Bassins, et d'y intégrer les nouveaux équipements réalisés. Cette évolution doit permettre de mutualiser les prestations et d'en optimiser les conditions d'exécution.

Enfin, l'emprunt de 1,29 M€ souscrit auprès de l'Agence française de développement pour le financement des

habitations légères de loisirs du camping de l'Ermitage, garanti à 50 % par le Territoire de l'Ouest, et fait l'objet d'un remboursement anticipé par la SPL en 2026. La garantie est éteinte en conséquence.

3.4 Sur l'identification des risques et leurs mesures de traitement

Le rapport du mandataire communiqué par la SPL ne mentionne qu'un seul risque significatif, relatif aux conditions de clôture de la délégation de service public du camping de l'Ermitage alors qu'aucune provision spécifique n'a été constituée à ce titre dans les comptes de la SPL.

Cette présentation apparaît partielle au regard des comptes certifiés par le Commissaire aux comptes, qui font ressortir près de 2,3 M€ de provisions et de dépréciations inscrites au bilan, sans que le rapport du mandataire en présente précisément la nature, les mouvements intervenus au cours de l'exercice et les modalités de suivi. Ces montants comprennent notamment les provisions pour gros entretien et renouvellement de la DSP de Saint-Paul (1,2 M€), des dépréciations de créances s'établissant à 0,5 M€ ainsi que des engagements de retraite évalués à 0,6 M€.

3.5 Sur la gouvernance

Messieurs Daniel PAUSE et Pierre Henri GUINET ont été désignés comme représentants du Territoire de l'Ouest au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale TAMARUN par délibération du 7 août 2020.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire issu des élections municipales de mars 2026, le Conseil communautaire a désigné, lors de sa séance du 13 avril 2026, Messieurs Daniel PAUSE et Didier FOS pour siéger au conseil d'administration, et M. Daniel PAUSE pour représenter l'établissement à l'Assemblée Générale de la SPL TAMARUN.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport des mandataires du Territoire de l'Ouest auprès de la SPL Tamarun pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/08/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 04/08/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel des mandataires du Territoire de l'Ouest au sein de la Société publique locale Tamarun pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération